



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

A V I S P U B L I C

R È G L E M E N T 5 6 8 – 2 0 0 0 – 1

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 AOÛT 2018, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2000-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2000 CONCERNANT LES ANIMAUX.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT A POUR OBJECTIF D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2000-1 ENTRE EN VIGUEUR LE 22 AOÛT 2018, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT.

RENALD GRAVEL, M.A.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER